# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

***Réunion du Mercredi 29 janvier 2020***

**Présents** : Mmes LAURENÇOT (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, BES, RAIGE VERGER.
**Excusés :** Mmes DAVIN, CHAMBON (C.T.D. D.A.P), MM. ZANDOMENEGHI ; GARCIA ; BRIEU.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Suite à de nombreux changements tardifs de stade, d'horaire ou de date, nous vous rappelons que les courriers de demande de changement doivent arriver au District 8 jours ouvrés avant la date de la rencontre.**

**Pour les U15 F et U18 F le jeudi N-1 avant 16h00 pour une rencontre le samedi N.**
**Pour les séniors le vendredi N-1 avant 16h00 pour une rencontre le dimanche N**

**Exemple : Pour U15F et U18 F, les rencontres du samedi, le courrier doit être reçu le jeudi 5 avant 16h00.**
**Pour les Séniors, les rencontres du dimanche, le courrier doit être reçu le vendredi avant 15h00.**

**TOUTES MODIFICATIONS NON REGLEMENTAIRE SERA REFUSE.**

**ATTENTION LA FMI EST OBLIGATOIRE**
**DANS LES CATEGORIES FEMININES**
**« U15F - U18F - SENIOR F à 8 ET SENIOR F à 11 »**

**En cas de difficulté veuillez-vous rapprocher du District.**
**Pour tout problème de fonctionnement, vous avez obligation de faire un rapport (justifiant le dysfonctionnement de la FMI) et ceux, de la part des 2 clubs ainsi que de l'arbitre officiel, si désigné.**

**----------**

**- Pour les matchs amicaux ne pas oublier de faire la feuille de match (problème d'assurance en cas de blessure et incidents).**

**- Les tournois doivent être déclarés au District.**

**- Pour info les changements d'horaire et de date doivent parvenir 8 jours avant à la commission et que le club adverse soit prévenue.**

## RAPPEL :

**TOUTES LES JOUEUSES INSCRITES SUR UNE FEUILLE DE MATCH DOIVENT POSSEDER UNE LICENCE POUR LE CLUB AVEC QUI ELLES JOUENT.**

## CORRESPONDANCE

**COURTHEZON SC** : Reçu déclaration de votre tournoi en date du 01/06/20, il manque votre attestation RC.

## SECTEUR COUPE

### COUPE AMITIE Sénior à 8

**Matchs reporté au 09/02/20**

**MOURIES ENT / BONNIEUX FC**
**EYGALIERES US / SORGUES ESP**
**MORIERES SC / GORDES ESP**
**CALAVON FC / AUREILLE FC**
**CHEVAL BLANC FC / PHENIX CAVAILLON 2**

### COUPE PAUL CHABAS à 11

**Match reporté au 09/02/20**

**LES ANGLES EMAF / RASTEAU AS**
**PHENIX CAVAILLON 1 / VENTOUX SUD FC**

**Match reporté au 23/02/20 (coupe de la Ligue le 09/02/20)**

**BARBENTANE O. / TEAM VASIOROMANAISE**

# SECTEUR CHAMPIONNAT

## CHAMPIONNAT U15F à 8

**POULE PROMOTION**

Match n° 53716.1 MONTEUX FC / LAPALUD US du 01/02/20 se jouera à 17h45 au Stade Raymond Chabran accord des 2 clubs et de la commission.

**POULE ESPOIR B**

Match n° 53773.1 ETOILE D'AUBUNE / PROVENCE RC du 29/02/20 se jouera le 18/03/20 à 15h30 Stade Municipal Beaumes de Venises accord des 2 clubs et de la commission.

Match n° 53759.1 PROVENCE RC / MONTEUX FC du 05/02/20 se jouera le 14/03/20 à 14h30 Stade Eric Cantona accord des 2 clubs et de la commission.

Match n° 53767.2 COURTHEZON SC 2 / PROVENCE RC du 11/04/20 se jouera le 29/04/20 à 17h30 Stade la Polyvalente 1 accord des 2 clubs et de la commission.

## CHAMPIONNAT U18F à 8

**POULE ESPOIR**

Match n° 53685.2 ST JEAN DU GRES FONT. / BARBENTANE O. du 02/05/20 se jouera à 15h00 stade Joseph Belmondo accord des 2 clubs et de la commission.

Match n° 53686.1 ST REMY FC / CABANNES CO du 01/02/20 se jouera le 08/02/20 à 14h30 Stade de la Petite crau 2 accord des 2 clubs et de la commission.

## CHAMPIONNAT SENIOR à 11

**POULE PROMOTION**

Journée 13 du 03/05/20 est avancée au 26/04/20.
Journée 14 du 17/05/20 est avancée au 03/05/20.

Obligation barrage Ligue le 17 et 24/05/20.

## ATTENTION

Lors des matchs de Coupe en cas de terrain impraticable le club recevant doit **impérativement fournir un terrain de repli, ou, inverser la rencontre** avec l'accord du club adverse **sous peine de match perdu**.